



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.668**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35388- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2013

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

MBA/EG

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Nomenclature : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2013 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la campagne 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence, ont déjà été soutenus et examinés favorablement près de 119 projets portés par un tissu associatif dynamique et impliqué dans des domaines majeurs et aussi complexes que l'Insertion Sociale et Professionnelle, la Réussite Educative, la Prévention de la Délinquance, la Santé le Cadre de Vie et la participation des habitants.

Afin de poursuivre et amplifier notre partenariat avec ces acteurs associatifs de proximité et de répondre ainsi, aux besoins des habitants des territoires prioritaires, il est proposé de compléter ces programmations qualitatives en soutenant quatre projets supplémentaires, tels que libellés dans le tableau annexé.

C'est ainsi, qu'il est proposé la consolidation de partenariat avec :

- l'Association « ENSEMBLE POUR LES JEUNES du 13 », dont l'objet est de consolider et de développer des actions sportives de proximité, en s'appuyant sur un partenariat territorial actif.

L'objet de l'avenant n°2, ci-znnexé, propose de verser 3 000 € pour soutenir la mise en œuvre de cette action.

- l'association du BOXING CLUB, dont le projet est de favoriser la pratique sportive autour de la boxe anglaise, en tenant compte des différents freins (*financiers, mobilité...*).

L'objet de l'avenant n° 1, ci-annexé, propose de verser la somme de 1 000 € pour soutenir la mise en œuvre de cette action.

- le Centre de Gestion Albert CAMUS qui œuvre à la mise en place d'actions toujours plus diversifiées auprès des jeunes et des enfants des quartiers de CORSY et environnants.
En effet, le Centre Albert CAMUS consolide son intervention par l'organisation de journées thématiques favorisant le lien inter-générationnel et le lien social.
L'objet de l'avenant n° 4, ci-annexé, propose de verser la somme de 5 000 € pour soutenir la mise en œuvre de cette action.
- l'Association Sportive du Nord Aix (ASNA) qui dans le cadre de ses actions sportives en direction des jeunes, renforce son action sur les autres territoires prioritaires, en partenariat avec tous les partenaires potentiels. Il vous est proposé de verser la somme de 1 500 € à cette association pour soutenir cette action.
- En parallèle, il est proposé de soutenir le Centre Social et Culturel Jean Paul COSTE qui assure actuellement la logistique et la coordination du CHATEAU de L'HORLOGE.
L'objet de l'avenant n°5, ci-annexé, propose de verser la somme de 15 000 € pour soutenir la mise en œuvre de cette action.
- Enfin, il convient aujourd'hui de verser au Centre Social LA GRANDE BASTIDE une subvention exceptionnelle qui permettra le financement du projet de jardin partagé au Centre Social La Grande Bastide.
L'objet de l'avenant n°7, ci-annexé, propose de verser la somme de 4 000 € pour soutenir la mise en œuvre de cette action.

Pour toutes ces actions, il sera procédé à un suivi et à une évaluation très précise permettant de construire ensemble les grandes lignes du CUCS 2012-2014.

Toutes ces propositions ont été validées le 14 octobre 2013.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions listées, ci-après ;
- **DIRE** que la dépense de 10 500 euros (dix mille cinq euros) sera imputée sur la ligne budgétaire 928 24 6574 3382 CUCS qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense de quinze mille euros (15 000 €) liée au projet du Centre Social J-Paul COSTE pour le projet du CHÂTEAU DE L'HORLOGE, sera imputée sur la ligne 92422 6156 1738 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que le règlement de la subvention exceptionnelle de 4 000 € à verser au Centre Social LA GRANDE BASTIDE, sera imputée sur la ligne 92422 6748 1738 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **ADOPTER** les avenants joints au présent rapport ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document s'y afférent.

2013.668 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2013

Présents et représentés	: 41
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Jacques GARCON, Mme Sophie JOISSAINS

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIGNE BUDGETAIRE : 92422 6156 1738

N° tiers	PORTEURS	PROJETS	2 011	2 012	Subventions 2013	PROPOSITIONS Ville 2013	Convention d'Objectifs Avenants
92 05	Centre Social Jean-Paul COSTE	Mission château De l'horloge	32 852,00 €	67275 €	122 769,00 €	15 000,00 €	avenant N°5
LIGNE BUDGETAIRE 92824 6574 3382							
N° tiers	PORTEURS	PROJETS	2 011	2 012	Subventions 2013	PROPOSITIONS Ville 2013	Convention d'Objectifs Avenants
9220	CENTRE ALBERT CAMUS	lien intergénération Fête de fin d'année	39500,00	28000,00	29500,00	5000,00	Avenant N° 4
61276	E.J. 13	animation sportive De proximité	2 600,00 €	0,00 €	2 000,00 €	3000,00	Avenant N° 2
43739	BOXING CLUB	Activités Clubs de sports	2 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1000,00	Avenant N° 1
50198	ASNA	accès à la Pratique sportive	11 000,00 €	4 500,00 €	2 500,00 €	1500,00	
TOTAL						10500,00	

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LIGNE BUDGETAIRE : 92422 6748 1738

N° tiers	PORTEURS	PROJETS	2 011	2 012	Subventions 2013	PROPOSITIONS Ville 2013	Convention d'Objectifs Avenants
9204	Centre Social La Grande Bastide	jardin Partagé	90 957,00 €	137084,00	138 513,00 €	4 000,00 €	avenant N°7

AVENANT N°4

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2013 -2015
Adoptée par délibération du 28 janvier 2013 N° 2013.58

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 18 Novembre 2013.

Et,

L' ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS située rue des vignes – Cité Corsy – 13090 AIX EN PROVENCE, représenté par son Président en exercice,

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat (2013-2015) a été adoptée par délibération du 28 janvier 2013 N° 2013.58. Celle-ci définit les missions générales proposées par l'Association du GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS et acceptées par la Ville et fixe le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **43 000 €** et ses modalités de versement.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une nouvelle subvention 2013.

Article I :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 (CUCS), la Ville a versé par DCM 2013.196 la somme totale de **23 000 Euros**.

Par avenant N°3, (DCM 2013.395) la Direction de la Politique de la Ville a versé la somme de **6 500 €** dans le cadre du soutien aux actions de la structure.

Article II :

Au regard de la nouvelle action proposée l'association de gestion du centre Albert CAMUS, la Ville s'engage à verser la somme de **5 000 €** pour le projet : Lien inter-génération, fête de fin d'année.

Le versement global de cette subvention s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à **80 200 €**.

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées..

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**

AVENANT N° 2

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE Adoptée par délibération du 29 avril 2013 DCM 2013.196

« ENSEMBLE POUR LES JEUNES DU 13 »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 18 novembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'ASSOCIATION pour le JEUNES du 13 dont le siège social est sis :

chez Mr JHURRY 3 les Tritons, 3 Clos Gabriel 13090 AIX EN PROVENCE – représenté par son Président, Cyril JHURRY, dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration.

PREAMBULE

Article I :

Attendu que l'activité principale réalisée par l'association est de mettre en place des actions basées sur l'événementiel, l'animation de proximité, et la gestion du club de Basket Ball.

Que l'action permet :

- D'animer les sites de proximité se trouvant en pied d'immeubles
- l'insertion des jeunes par le sport, en l'occurrence, le basket ball,
- de faire découvrir et apprendre les règles de vie en équipe.

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme de :

3 000 € l'action «Animation sportive de proximité ».

Article II :

Le versement de la subvention de fonctionnement de **3 000 €** s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

L'association a déjà perçu **2 000 €** de la Direction de la Politique de la Ville, soit **5 000 €** au total.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à :
18 040 €.

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**

AVENANT N° 7

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2012 - 2015 Adoptée par délibération du 20 février 2012 N° 2012-239

« CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA GRANDE BASTIDE »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 18 Novembre 2013.

Dénommée « la Ville »,

Et,

Le « CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA GRANDE BASTIDE » dont le siège social est sis Avenue de la square, Val St André, 13100 Aix-en-Provence représenté par son président en exercice.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat N° 2012-239 (2013-2015) a été adoptée par le Conseil Municipal en séance du 20 FEVRIER 2012. Celle-ci définit les missions générales proposées par le CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA GRANDE BASTIDE et acceptées par la ville et a fixé le montant annuel de la subvention de fonctionnement et ses modalités de versements.

Article I :

Il convient aujourd'hui de verser au centre social une subvention exceptionnelle.

Dans ce cadre spécifique, la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de 4 000 € pour le projet de « jardin partagé » Centre social Grande Bastide.

Article II :

Le versement de la subvention de 4 000 € s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à 81 469 € .

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**

AVENANT N° 5

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE Adoptée par délibération du 20 février 2012 N° 2012-239

« CENTRE SOCIAL JEAN-PAUL COSTE »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 18 novembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

Le Centre social et Culturel Jean-Paul Coste dont le siège social est sis :

217 Avenue Jean Paul Coste – représenté par sa Présidente, Janine BERGER, dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration.

PREAMBULE

A l'issue des travaux cartographiques menés en 2011 sur l'ensemble du territoire communal, la Ville d'Aix-en-Provence avec ses partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux (État/CAF/Région/Département), a décidé d'intervenir sur la zone Sud du Jas de Bouffan.

Ainsi, il a été décidé d'initier une nouvelle mission de préfiguration du centre social Château de l'Horloge, en prenant appui sur l'expertise et les compétences du centre social Jean-Paul Coste.

Considérant l'existence d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2012-2014) validée lors du conseil municipal du 20 février 2012 par délibération n°2012-239 qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement que la Ville lui attribue, il est nécessaire d'établir ce présent avenant.

Article I :

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme de :

15 000 € pour le projet de prise en charge de l'entretien et de la logistique des espaces du centre social du Château de l'horloge et la coordination des activités.

Article II :

Le versement de la subvention d'équipement de 15 000 € s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à **140 469 €**.

Article III :

Les autres clauses de la convention établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**

AVENANT N° 1

À LA CONVENTION ANNUELLE Adoptée par délibération du 23 septembre 2013 DCM 2013.525

« BOXING CLUB »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 18 novembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

Le **BOXING CLUB** dont le siège social est sis :

Centre Sportif du Deffens, Place Albert LAFOREST 13090 AIX EN PROVENCE – représenté par son Président, Benjamin LALOUM, dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration.

PREAMBULE

Article I :

Attendu que l'activité principale réalisée par le Club est la Boxe Anglaise et notamment son initiation, la boxe éducative et de loisir, boxe amateur et professionnelle (manifestation de boxe, musculation et cardio-training),

Que l'action permet :

- Aux jeunes et aux enfants issus de familles défavorisées d'avoir accès à la pratique sportive (boxe et autres) sans que les difficultés financières soient un obstacle.
- La mixité et l'accès des jeunes filles à une discipline différenciée socialement,

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme de :
1 000 € pour l'action « activités sportives »

Article II :

Le versement de la subvention de fonctionnement de **1 000 €** s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Au titre de la Politique de la ville l'association a déjà perçu : **1 000 € soit 2 000 €** au total.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à :
25 000 €.

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**